

La constante progression des femmes

Historique des droits des femmes

Au Québec, comme ailleurs dans le monde, les acquis en matière d'égalité entre les femmes et les hommes sont récents et fragiles. À travers le temps, la marche des femmes vers l'égalité a oscillé entre reculs et percées majeures.

Sous la forme d'un survol historique, *La constante progression des femmes* illustre l'évolution des femmes vers l'égalité entre les sexes, en présentant les principaux événements et en soulignant l'apport remarquable de celles qui ont marqué l'histoire du Québec.

Au tout début

En 1608, au moment de sa fondation, Québec n'est qu'un comptoir marchand où les femmes d'origine européenne sont presque absentes. Mais les Blancs qui arrivent en Nouvelle-France découvrent une société amérindienne dans laquelle les femmes jouent un rôle de premier plan. Dans certains groupes, le nom des enfants et les biens se transmettent par la mère. L'Amérindien, en prenant épouse, vient vivre dans la famille de sa femme. Sur le plan politique, chez certains peuples autochtones, les femmes exercent un pouvoir réel.

Par ailleurs, en 1617, Marie Rollet, l'une des premières femmes blanches à s'établir en permanence à Québec, est une véritable pionnière. Elle travaille avec son mari, Louis Hébert, premier colon et apothicaire. Elle sera suivie de centaines d'autres femmes qui élèveront leurs enfants tout en défrichant, en cultivant et en bâtissant.

Les droits des femmes

1664

La Nouvelle-France est régie par la Coutume de Paris, son premier code civil, qui instaure le régime de la communauté de biens entre époux. La gestion des biens est confiée au mari en vertu de la puissance maritale et la femme mariée devient inapte juridiquement, sauf la femme marchande. Au décès du mari, la veuve retrouve l'exercice de ses droits juridiques sur la communauté de biens.

1791

L'Acte constitutionnel donne la qualité d'électeur à tous les propriétaires, à partir d'un seuil assez modeste, sans distinction de sexe. Certaines femmes propriétaires ont ainsi le droit de vote et l'exercent.

1833

L'abolition de l'esclavage met un terme à l'exploitation des femmes noires et amérindiennes qui, depuis 1709, servent comme domestiques non payées dans certaines familles du Québec.

1849

Les femmes perdent officiellement le droit de vote en raison d'une législation du Canada-Uni. Dès 1834, les Patriotes, Louis-Joseph Papineau en tête, se comportent en hommes de leur temps et manifestent le désir de corriger une « anomalie historique » en retirant le droit de vote aux femmes.

1866

Inspiré par le Code Napoléon de 1804, le Code civil du Bas-Canada est promulgué. Il perpétue le principe de l'incapacité juridique de la femme mariée qui figurait déjà dans la Coutume de Paris. Les femmes mariées sont considérées sur le même pied que les mineurs et les interdits. Elles ne peuvent être tutrices, se défendre, intenter une action ou contracter. Elles ne peuvent disposer de leur salaire. Cette loi agira profondément sur les perceptions et les attitudes.

1869

Afin de limiter la transmission du statut d'Indien, le gouvernement du Canada décide de priver de leur statut les Amérindiennes épousant des non-Amérindiens ainsi que leurs descendants. De plus, les Amérindiennes sont exclues du pouvoir politique à l'intérieur de leurs communautés.

1882

La Loi du Homestead (loi visant à assurer la préservation de la propriété familiale) est promulguée. Elle accorde certaines protections aux femmes dans certaines régions de colonisation. Cette loi empêche le mari d'aliéner, sans le consentement de sa femme, les biens désignés à titre de patrimoine familial, généralement constitué de la maison et d'une partie de la terre. Cependant, la loi est modifiée en 1909 et fait perdre aux femmes cette protection.

1894

Le Parti socialiste ouvrier exige dans son manifeste le droit de suffrage universel pour tous, sans considération de croyance, de couleur ou de sexe.

1899

La Loi de l'instruction publique est amendée pour interdire aux femmes de voter aux élections scolaires et de se présenter à un poste de commissaire. Cette loi est votée en réaction à la tentative d'un groupe de féministes de faire élire une femme au Protestant Board of School Commissioners. Les femmes devront attendre jusqu'en 1942 pour retrouver leurs droits.

1902

Marie Gérin-Lajoie rédige un *Traité de droit usuel pour les femmes*, ouvrage de vulgarisation du droit civil et constitutionnel. Elle devient la personne-ressource des féministes.

1912

Carrie Matilda Derick fonde la Montreal Suffrage Association, premier mouvement organisé, orienté principalement vers l'obtention du droit de vote des femmes au fédéral.

1918

Les femmes obtiennent le droit de vote aux élections fédérales. Au provincial, celui-ci est accordé aux femmes en 1916 au Manitoba, en Saskatchewan et en Alberta, en 1917 en Colombie-Britannique et en Ontario, en 1918 en Nouvelle-Écosse, en 1919 au Nouveau-Brunswick, en 1922 à l'Île-du-Prince-Édouard et en 1925 à Terre-Neuve.

1921

Le Comité provincial pour le suffrage féminin prend la relève de la Montreal Suffrage Association. Il rallie anglophones et francophones à la cause du suffrage féminin.

1927

Il y a scission au sein du Comité provincial pour le suffrage féminin. L'Alliance canadienne pour le vote des femmes du Québec voit alors le jour avec Idola Saint-Jean à sa tête, alors que Thérèse Casgrain préside le Comité provincial qui devient, en 1928, la Ligue des droits des femmes.

1929

Après un long débat juridique et politique, le Conseil privé de Londres décide que les femmes sont des personnes et, par conséquent, qu'elles ont des droits et des privilèges les autorisant, notamment, à se présenter comme membres du Sénat du Canada.

1931

À la suite du dépôt du rapport de la Commission d'enquête sur les droits civiques des femmes au Québec (commission Dorion), mise sur pied en 1929, quelques modifications au Code civil sont apportées. Dorénavant, une femme mariée sous le régime de la communauté de biens peut disposer de son salaire. L'incapacité juridique de la femme mariée est cependant maintenue.

Les femmes mariées sous le régime de la séparation de biens peuvent voter aux élections municipales.

1937

La loi instituant l'assistance aux mères nécessiteuses est adoptée. Pour en bénéficier, elles doivent faire des démarches souvent humiliantes en donnant, entre autres, des garanties sur leur capacité d'être une bonne mère.

1938

Les femmes participent pour la première fois au congrès d'un parti, le Parti libéral du Québec. À ce congrès, Thérèse Casgrain fait inscrire à l'ordre du jour le droit de vote féminin qui est adopté en assemblée générale.

1940

C'est en pleine guerre mondiale que les femmes du Québec obtiennent le droit de vote au provincial. C'est le fruit de 14 années d'efforts au cours desquelles des féministes se sont rendues chaque année à Québec pour l'exiger.

Les femmes propriétaires veuves ou célibataires, qui peuvent d'ailleurs voter depuis 1888 aux élections municipales, sont admises à exercer une charge municipale.

1945

Le gouvernement canadien décide de verser des allocations familiales. Au Québec, c'est au chef de famille qu'il entend les verser. Thérèse Casgrain obtient gain de cause pour que les chèques soient versés aux mères.

1947

Avec l'entrée en vigueur de la Loi sur la citoyenneté canadienne, les Canadiennes qui épousent des non-Canadiens ne perdent plus leur citoyenneté.

1954

La Loi modifiant le Code civil abolit le double standard selon lequel une femme ne peut demander une séparation pour cause d'adultère qu'à la condition que le mari fasse vivre sa concubine dans la résidence familiale. Le mari pouvait, lui, obtenir en tout temps la séparation de sa femme pour cause d'adultère.

1964

La Loi sur la capacité juridique de la femme mariée, pilotée par la députée Marie-Claire Kirkland, est adoptée et met fin à l'incapacité juridique de la femme mariée. Cette loi donne aux femmes mariées la pleine capacité juridique. Elles peuvent exercer une profession, gérer leurs propres biens et conclure des contrats. Cette législature abolit le devoir d'obéissance de la femme à son mari.

1967

La commission Bird sur la situation de la femme au Canada est créée. Elle révèle des données inquiétantes sur la discrimination subie par les femmes et sur leur pauvreté. En 1970, la Commission remet son rapport réclamant l'égalité de droits et de fait.

Le gouvernement du Québec crée son programme d'allocations familiales pour les enfants de moins de 16 ans.

1968

L'Assemblée nationale institue le mariage civil. Le Parlement fédéral adopte la Loi sur le divorce. Au Québec, avant cette date, le mariage était quasiment indissoluble.

Les femmes mariées résidant avec un mari propriétaire ou locataire peuvent voter et se présenter à des postes électifs lors d'élections municipales.

1969

La Loi sur l'aide sociale est adoptée. Cette loi permet à des femmes cheffes de famille monoparentale de toucher des prestations sans avoir à se soumettre aux humiliations de l'ancienne loi des mères nécessiteuses.

1970

Le régime légal de la communauté de biens est remplacé par celui de la société d'acquêts, qui combine les avantages de la séparation de biens durant le mariage et de la communauté de biens à la fin du mariage.

Le Code civil est modifié pour reconnaître certains droits à l'enfant naturel. C'est un premier pas vers la reconnaissance de l'égalité des enfants quelles que soient les circonstances de la naissance.

1971

Les femmes obtiennent le droit d'occuper la fonction de jurée à la suite d'une manifestation organisée par le Front de libération des femmes (FLF) au cours du procès du felquiste, Paul Rose.

1973

Le gouvernement du Québec crée le Conseil du statut de la femme, et le gouvernement fédéral met sur pied le Conseil consultatif canadien sur la situation de la femme.

La Cour suprême décide que la Déclaration canadienne des droits de 1960, qui garantit l'égalité devant la loi, ne s'applique pas à l'article 12 de la Loi sur les Indiens. Par conséquent, les femmes autochtones qui ont marié des non-autochtones ne peuvent retrouver leur statut d'Indienne. C'est la première fois que les tribunaux jugent un cas de discrimination fondée sur le sexe.

1975

L'Année internationale de la femme est déclarée par l'Organisation des Nations Unies (ONU).

Au Québec, l'adoption de la Charte des droits et libertés de la personne interdit officiellement toute discrimination fondée sur le sexe.

1977

La notion de puissance paternelle disparaît du Code civil et est remplacée par celle d'autorité parentale. Le concept d'enfant illégitime (né hors mariage) est supprimé.

1978

Le Conseil du statut de la femme présente une politique d'ensemble de la condition féminine comportant 306 recommandations qui s'intitule *Pour les Québécoises : égalité et indépendance*. Le gouvernement du Québec institue un Secrétariat à la condition féminine chargé de mettre en œuvre une politique de condition féminine.

1980

Les épouses collaboratrices sont reconnues comme employées et leur salaire peut être comptabilisé comme dépense d'entreprise.

Un système de perception des pensions alimentaires est mis en place. La perception n'est cependant pas automatique.

1981

La Loi instituant un nouveau Code civil entre en vigueur. L'égalité entre les conjoints est reconnue. Les femmes gardent dorénavant leur nom et peuvent le transmettre à leurs enfants. La résidence familiale est protégée. La réforme reconnaît aussi la contribution exceptionnelle de la conjointe et du conjoint à l'enrichissement de l'autre par l'introduction de la prestation compensatoire. Cependant, les tribunaux reconnaissent rarement la valeur du travail au foyer.

Le Canada ratifie la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDEF) adoptée par l'ONU en 1979. La même année, le Québec se déclare lié par décret à cette convention.

1982

Le motif de discrimination portant sur la grossesse est ajouté à l'article 10 de la Charte des droits et libertés de la personne, car la Cour suprême avait affirmé que ce motif ne constituait pas une discrimination basée sur le sexe (affaire Bliss).

À la suite d'intenses pressions du lobby féministe anglophone lors de l'adoption de la Charte canadienne en 1982, l'article 28 vient renforcer le caractère fondamental du droit à l'égalité entre les sexes en le protégeant, indépendamment des autres dispositions de la présente charte.

1983

Le Conseil du statut de la femme organise, à Montréal, le Forum sur la force économique des femmes. Des mesures sont proposées pour orienter les travaux du Conseil portant notamment sur le travail et l'égalité en emploi, la sécurité du revenu, la fiscalité et la participation des femmes dans les lieux de pouvoir.

1985

Les femmes autochtones retrouvent les droits perdus en 1869, avec l'adoption par le gouvernement canadien du projet de loi C-31, Loi modifiant la Loi sur les Indiens. Désormais, les femmes mariées à des non-autochtones conservent leur statut d'Indienne et peuvent le transmettre à leurs enfants. Toutefois, la loi modifiée n'est pas exempte de traces de discrimination, puisqu'une femme rétablie à titre d'Indienne, en vertu des dispositions découlant du projet de loi C-31, ne peut transmettre son propre statut à ses enfants de deuxième génération, à moins qu'ils ne soient nés d'un père inscrit.

La Conférence nationale sur la sécurité économique des Québécoises, Décisions 85, a lieu.

1986

La réforme de la Loi sur le divorce entre en vigueur. L'échec du mariage est la seule cause de divorce, éliminant ainsi la notion de faute. Les époux peuvent ensemble demander le divorce. La loi introduit également de nouvelles règles en matière de soutien alimentaire et de garde d'enfants.

1987

Le Code civil est modifié afin que les pensions alimentaires soient indexées de plein droit, au 1^{er} janvier de chaque année, suivant l'indice annuel des rentes établi en vertu de la Loi sur le régime de rentes du Québec.

1989

L'Assemblée nationale adopte la Loi favorisant l'égalité économique des époux. Cette loi consacre le mariage comme une association économique et prévoit, à la fin du mariage, un partage égal entre les époux des biens qui composent le patrimoine familial, indépendamment du titre de propriété.

Par son jugement sur l'affaire Daigle-Tremblay, la Cour suprême confirme qu'une personne, fut-elle le père présumé, ne peut s'opposer à la décision d'avortement d'une femme. La Cour ne reconnaît pas au fœtus une personnalité juridique.

1992

Le gouvernement fédéral abolit l'universalité des allocations familiales. Seules les familles à faible revenu ont droit à un soutien.

1993

Après avoir rendu public son premier plan d'action annuel en condition féminine en 1986, le gouvernement du Québec adopte sa première politique en matière de condition féminine dans laquelle il propose une loi sur l'équité en emploi.

Le Canada est le seul pays qui permet aux femmes de revendiquer le statut de réfugiée lorsqu'elles craignent d'être persécutées en raison de leur sexe.

1995

Le gouvernement fédéral abolit le Conseil consultatif canadien sur la situation de la femme. Une partie des activités est confiée à Condition féminine Canada.

À Beijing, la 4^e Conférence mondiale des Nations Unies sur les femmes entérine une vaste plate-forme d'action que les gouvernements sont appelés à mettre en application sur une base volontaire.

L'Assemblée nationale adopte, à l'unanimité, la Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires en vertu de laquelle est institué un régime de perception universel et automatique.

La Cour suprême du Canada décide que l'État est en plein droit d'imposer la pension alimentaire que reçoit une ancienne conjointe pour subvenir aux besoins des enfants.

1997

Les gouvernements canadien et québécois optent pour des mesures de défiscalisation des pensions alimentaires.

Le Québec adopte des règles de fixation des pensions alimentaires.

Une loi sur la médiation familiale entre en vigueur au Québec afin de permettre aux couples ayant des enfants et étant en période de rupture de recevoir les services d'un médiateur.

2005

Une commission parlementaire se penche sur la question de l'égalité entre les femmes et les hommes sur la base de l'avis du Conseil du statut de la femme *Vers un nouveau contrat social pour l'égalité entre les femmes et les hommes*. Plus de cent mémoires sont déposés lors de cette consultation générale.

Le gouvernement du Québec nomme un ministre en titre de la Condition féminine et crée le ministère de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine.

La députée Fatima Houada-Pépin fait adopter à l'unanimité par l'Assemblée nationale une motion pour contrer les tribunaux dits islamiques. Cette motion soutient la position des femmes musulmanes qui se sont exprimées sur la question dans le sillage du rapport Boyd en Ontario.

2006

Le gouvernement du Québec annonce des règles visant l'atteinte de la parité hommes-femmes dans les conseils d'administration des sociétés d'État d'ici 5 ans.

Pour la première fois, le gouvernement du Québec intègre la question de l'égalité dans la mission d'un ministère, celui de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine. Quelques mois plus tard, il dépose sa Politique gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes.

Le gouvernement fédéral révisé le volet de la promotion de l'égalité du Programme de promotion de la femme de Condition féminine Canada, lequel a pour effet de refuser l'aide financière aux organismes qui revendiquent les droits des femmes.

2007

Pour la première fois dans l'histoire du Québec, le conseil des ministres est composé d'un nombre égal de femmes et d'hommes.

Pour la première fois au Québec, une définition du concept de l'égalité entre les femmes et les hommes est énoncée par le Conseil du statut de la femme dans son avis *Droit à l'égalité entre les femmes et les hommes et liberté religieuse*.

Les pionnières de la politique et du pouvoir

Bien que les femmes aient le droit de voter aux élections provinciales depuis 1940, elles doivent attendre 1961 pour qu'une femme soit élue à l'Assemblée nationale et 1962 pour que celle-ci siège au Conseil des ministres. Toutefois, ce n'est qu'en 1976 que l'on peut voir plus d'une femme siéger à l'Assemblée nationale. De 1976 à 1989, le nombre de femmes élues a augmenté à chaque élection générale. La proportion de femmes au Conseil des ministres correspond généralement à leur proportion à l'Assemblée nationale jusqu'en 1994. Cette même année, la proportion de femmes ministres devient nettement supérieure à celle des femmes députées.

Lors des élections subséquentes, le nombre de femmes députées et ministres ne cesse de croître. En 2006, les femmes élues représentent 31 % des députés et 38 % des ministres. En 2007, on assiste au premier Conseil des ministres paritaire. Toutefois, on note un premier recul de la présence des femmes à l'Assemblée nationale depuis l'élection de la première femme députée, en 1961.

1916

Emily Murphy devient la première femme membre de la magistrature au Canada.

1921

Agnes McPhail est la première femme élue députée au Parlement à Ottawa.

1930

Cairine Mackay Wilson est la première sénatrice du Canada. Elle sera la première Canadienne déléguée à l'Assemblée générale des Nations Unies en 1949.

Idola Saint-Jean est la première candidate québécoise à se présenter à des élections fédérales, sans toutefois être élue.

1947

Mae O'Connor est la première femme candidate à une élection au Québec. Elle n'est cependant pas élue.

1953

Mariana Beauchamp-Jodoin est la première Québécoise nommée au Sénat.

1954

Elsie M. Gibbons devient la première mairesse au Québec. Elle est élue dans la municipalité de Portage-du-Fort.

1957

Ellen Louks Fairclough est la première femme nommée ministre au Parlement à Ottawa.

1961

Marie-Claire Kirkland devient la première femme élue à l'Assemblée nationale du Québec, puis elle est nommée ministre sans portefeuille l'année suivante.

Thérèse Lemay est la première femme juge au Québec. Elle est nommée à la cour municipale de Saint-Georges.

1972

Malgré un droit d'éligibilité datant de 1920, Monique Bégin, Albanie Morin et Jeanne Sauvé sont les premières Québécoises élues à la Chambre des communes. Jeanne Sauvé devient, par ailleurs, la première femme québécoise nommée ministre au fédéral.

1973

Gabrielle Vallée est la première femme élue bâtonnière du Barreau de Québec.

1974

La sénatrice Renaude Lapointe est la première femme francophone à être nommée présidente du Sénat au Parlement du Canada.

1979

Claire L'Heureux-Dubé est la première femme nommée juge à la Cour supérieure du Québec et sera, en 1987, la première Québécoise à siéger à la Cour suprême du Canada.

Lise Payette devient la première ministre d'État à la Condition féminine.

Christine Tourigny devient la première secrétaire générale associée (équivalent de sous-ministre) du gouvernement du Québec.

1980

Jeanne Sauvé devient la première présidente de la Chambre des communes.

1981

Andrée P. Boucher devient la première cheffe d'un parti municipal au Québec.

1982

Bertha Wilson est la première femme nommée juge à la Cour suprême du Canada.

1983

Jeanne Sauvé devient la première femme à être nommée gouverneure générale du Canada.

1985

Lise Bacon est la première femme nommée vice-première ministre à l'Assemblée nationale.

1988

Lorraine Pagé est la première femme élue à la direction d'une centrale syndicale au Québec.

Jeannine Guillevin Wood est la première femme à accéder à la présidence du Conseil du patronat et deviendra, en 1997, la première femme nommée à la présidence d'un conseil d'administration d'une banque canadienne.

1991

La Québécoise Louise Fréchette devient la première ambassadrice canadienne aux Nations Unies puis, en 1998, la première Canadienne à occuper le poste de vice-secrétaire générale, le deuxième poste en importance aux Nations Unies.

1992

Jocelyne Gros-Louis est la première femme élue Grand Chef d'une nation autochtone au Canada, la nation huronne-wendat.

Paule Gauthier devient la première femme à présider l'Association du Barreau canadien.

1993

Pour la première fois dans l'histoire du Canada, une femme, Kim Campbell, est désignée première ministre du pays, après avoir remporté la course à la chefferie de son parti.

Au Québec, Monique Gagnon-Tremblay devient la première femme ministre des Finances de l'Assemblée nationale.

Sheila Copps est la première femme nommée vice-première ministre du Canada.

1995

Louise Gaudreault devient la première femme à la direction de l'Institut de police du Québec.

1996

Lise Thibault devient la première femme nommée au poste de lieutenant-gouverneur du Québec.

1997

Marlène Jennings est la première Québécoise noire élue à la Chambre des communes.

Suzanne Blanchet est la première femme présidente d'une papetière au Québec.

1998

Linda Goupil devient la première femme ministre de la Justice au gouvernement du Québec.

1999

Juanita Westmoreland-Traoré devient la première femme noire juge de la Cour du Québec.

Beverly McLachlin devient la première femme nommée juge en chef de la Cour suprême du Canada.

2002

Louise Harel devient la première femme présidente de l'Assemblée nationale.

Francine Ruest-Jutras, mairesse de Drummondville, est la première femme élue à la présidence de l'Union des municipalités du Québec.

2004

Yolande James est la première femme noire élue à l'Assemblée nationale.

Elsie Lefebvre devient la plus jeune femme députée à siéger à l'Assemblée nationale.

Diane Lemieux devient la première femme leader parlementaire à l'Assemblée nationale.

Françoise David devient la première femme à la tête d'un parti politique au Québec.

Louise Arbour est la première Québécoise nommée au poste de Haut Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme.

2007

Pauline Marois devient la première femme cheffe d'un parti politique représenté à l'Assemblée nationale.

Yolande James est la première femme noire ministre au gouvernement du Québec.

Guylaine Beaugé est la première femme noire juge siégeant à la Cour supérieure du Québec.

Sylvie Gagnon devient la première femme à la tête d'une compagnie minière au Québec.

Les organisations féministes

1833

Le Club des femmes patriotes, réunissant Julie Papineau et d'autres épouses de patriotes, voit le jour.

1893

On assiste à la naissance de la première association féministe au Québec, le Montreal Local Council of Women, qui regroupe francophones et anglophones.

1902

La première association de femmes noires, Colored Women's Club, voit le jour à Montréal grâce à l'initiative d'Anne Greenup.

1907

Marie Gérin-Lajoie et Caroline Béique fondent la première organisation féministe francophone catholique, la Fédération nationale Saint-Jean-Baptiste.

1915

Le premier Cercle de Fermières est créé dans la région de Chicoutimi.

1932

L'association Solidarité féminine est fondée afin de défendre les droits des travailleuses et des mères nécessiteuses.

1952

Les Cercles d'économie domestique voient le jour sous l'égide des évêques pour contrer l'expansion des Cercles de Fermières, organismes issus du ministère de l'Agriculture. L'Union catholique des femmes rurales, créée en 1957, aura le même dessein et les mêmes initiateurs. Les Cercles de Fermières connaîtront d'ailleurs une baisse de leur effectif.

1966

La Fédération des femmes du Québec (FFQ) et l'Association féminine d'éducation et d'action sociale (Afeas) sont mises sur pied.

1969

Le Montreal Women's Liberation Movement voit le jour et appuie l'ouverture de la première clinique d'avortement du D^r Morgentaler.

Le FLF est fondé, se réclamant d'un féminisme révolutionnaire qui lie la libération des femmes à un changement global de la société. Le groupe publie, en 1971, le premier numéro du journal féministe *Québécoises deboutte!* qui devient, l'année suivante, l'instrument d'analyse du Centre des femmes.

1972

Le Centre des femmes est créé à Montréal. Il organise une clinique d'avortement et publie, avec d'autres groupes, un manifeste pour une politique de planification des naissances.

1986

Le premier syndicat de femmes en agriculture est fondé, la Fédération des agricultrices du Québec.

1990

Pour souligner le 50^e anniversaire du droit de vote au Québec, le comité Femmes en tête organise à Montréal une série d'événements sous le thème *Les 50 heures du féminisme*.

1991

À l'initiative de la FFQ, le forum *Un Québec féminin pluriel* a lieu à Montréal. Plus de 1000 Québécoises se rassemblent pour élaborer les grandes lignes d'un projet féministe de société.

1995

La marche des femmes contre la pauvreté *Du pain et des roses* constitue un événement majeur par l'intérêt et la solidarité qu'elle suscite.

2000

Environ 30 000 manifestantes issues d'associations, de groupes communautaires et d'organisations syndicales se joignent à la FFQ et prennent part à la Marche mondiale des femmes 2000 à Montréal pour dénoncer la violence et la pauvreté. La conclusion de cette immense manifestation de solidarité a lieu à New York où des millions de femmes de quelque 150 pays remettent une pétition à l'ONU afin que leurs revendications aient des retombées concrètes sur les femmes de toute la planète.

L'éducation

1639

Marie Guyart, gérante d'une entreprise de transport en France, fonde à Québec le couvent des Ursulines. Mieux connue sous le nom de Marie de l'Incarnation, elle est la première d'une lignée de fondatrices qui développent, en Nouvelle-France, ce que l'on appelle aujourd'hui un réseau de services éducatifs et sociaux.

1657

Marguerite Bourgeoys ouvre la première école à Ville-Marie (Montréal).

1878

Le corps enseignant se féminise, mais ce sont les hommes qui enseignent dans les classes supérieures et qui occupent les postes de direction. En éducation, à travail égal, les femmes ne touchent que 40 % du salaire des hommes.

1888

L'Université McGill remet les premiers diplômes de baccalauréat à des femmes. Cette université n'admet cependant les femmes qu'à son École normale et à la Faculté des arts. Les autres facultés leur sont fermées. Dans le milieu francophone, l'université refuse carrément les femmes. Elles ne sont autorisées qu'à venir écouter des conférences.

1890

L'infirmière diplômée Gertrude Elizabeth Livingston ouvre une école de formation des infirmières au Montreal General Hospital.

1898

Les Sœurs grises de l'Hôpital Notre-Dame fondent la première école d'infirmières canadienne-française.

1900

À partir de cette date, il n'est plus possible pour une femme d'assister à un cours de médecine au Québec. La Faculté de médecine de l'Université Bishop, qui acceptait les femmes, intègre la Faculté de médecine de l'Université McGill, qui leur est fermée.

1904

Marie Sirois est la première femme diplômée d'une université francophone, l'Université Laval.

1908

La première École supérieure pour jeunes filles, premier collège classique féminin au Québec, ouvre ses portes. L'institution prendra le nom de collège Marguerite-Bourgeoys en 1926.

1911

La Faculté de droit de l'Université McGill accueille dorénavant les femmes.

Marie (Joséphine) Gérin-Lajoie, fille de la féministe du même nom, est la première diplômée de l'École d'enseignement supérieur pour les jeunes filles, institution ouverte en 1908.

1912

Carrie Matilda Derick est la première professeure titulaire d'une université canadienne, l'Université McGill.

1914

Annie MacDonald Langstaff devient la première diplômée de la Faculté de droit de l'Université McGill et la pionnière d'une longue bataille qui s'échelonne jusqu'en 1941 pour que les femmes obtiennent le droit de la pratique juridique.

1916

L'Université Laval à Montréal accorde la reconnaissance d'un certificat officiel de fin d'études aux finissantes des grands pensionnats. Il s'agit du cours lettres-sciences, le plus haut degré d'instruction possible pour les filles du Québec.

1918

Après celle de droit en 1911, c'est au tour de la Faculté de médecine de l'Université McGill d'ouvrir ses portes aux femmes.

1921

L'Université McGill est la première à offrir une formation universitaire en sciences infirmières au Québec.

1922

La Faculté d'art dentaire de l'Université McGill admet dès lors les femmes.

1923

Partout dans la province, un réseau d'écoles ménagères se déploie dans le système public d'enseignement.

1925

Marthe Pelland est la première femme admise à la Faculté de médecine d'une université francophone, l'Université de Montréal.

1937

Agathe Lacoursière-Lacerte devient la première femme admise dans un corps professoral universitaire francophone, celui de l'Université Laval.

1940

Marcelle Gauvreau, scientifique et botaniste, se distingue en devenant la première femme à recevoir le prix de l'Association canadienne-française pour l'avancement des sciences.

1946

Mary B. Jackson-Fowler est la première femme à recevoir un diplôme d'ingénieure qu'elle obtient de la Faculté de génie de l'Université McGill.

1951

L'enseignement ménager atteint un degré de développement sans précédent. Les étudiantes ont accès à l'école ménagère supérieure, appelée Institut familial, qui leur permet d'obtenir une formation de 11 à 13 années de scolarité.

1961

Les collèges classiques pour filles sont enfin subventionnés, alors que ceux des garçons le sont depuis 1922.

1962

Alice Girard devient la première femme doyenne d'une faculté universitaire québécoise, la Faculté des sciences infirmières de l'Université de Montréal.

1964

Le rapport Parent favorise l'accès des filles à l'éducation. Il recommande les classes mixtes et la gratuité scolaire.

1974

Sœur Marguerite Jean, de la congrégation des Sœurs du Bon-Pasteur de Québec, est la première femme canadienne à obtenir un doctorat en droit canonique.

1976

Le premier groupe en recherche universitaire en condition féminine est créé à l'Université de Québec à Montréal. Il s'agit du Groupe interdisciplinaire pour l'enseignement et la recherche sur les femmes (GIERF) qui deviendra, en 1990, l'Institut de recherches et d'études féministes (IREF).

1981

Une grille d'analyse des stéréotypes discriminatoires est intégrée au processus d'approbation de tous les manuels scolaires.

1995

Janyne M. Hodder est la première femme à accéder au titre de principale (équivalent de rectrice) dans un établissement universitaire, l'Université Bishop.

1996

Le ministère de l'Éducation met sur pied le concours *Chapeau, les filles!* visant à mettre en valeur les filles du secondaire qui choisissent des métiers traditionnellement exercés par des hommes. L'année suivante, il touche la formation technique offerte au collégial. En 2001, le volet universitaire appelé *Excelle Science* est créé à l'intention des étudiantes en sciences et en génie.

***L* a santé et les services publics**

1642

Jeanne Mance, cofondatrice de Montréal avec Maisonneuve, est reconnue comme la première infirmière laïque de toute l'Amérique du Nord. Elle fonde l'Hôtel-Dieu de Montréal.

1685

Catherine Jérémie est l'une des premières sages-femmes à exercer la profession en Nouvelle-France où elle pratique aussi comme herborisatrice. À ce titre, elle contribue à faire connaître la flore du Québec auprès des naturalistes français.

1773

Les chirurgiens accoucheurs font leur apparition dans les villes.

1845

Une ordonnance interdit à quiconque n'est pas médecin diplômé d'une université, ou n'a pas l'autorisation expresse du gouverneur, d'exercer la profession d'accoucheur dans les villes de Québec et de Montréal. À partir de 1847, la formation des sages-femmes est contrôlée par le Collège des médecins et chirurgiens du Bas-Canada. Au recensement de 1871, une quarantaine de femmes se déclarent sages-femmes. En réalité, elles sont beaucoup plus nombreuses. À partir de 1891, elles disparaissent des recensements. Au tournant du siècle, le métier de sage-femme apparaît comme chose du passé.

1848

Rosalie Cadron-Jetté fonde l'hospice Sainte-Pélagie pour accueillir les célibataires enceintes sans ressources.

1858

Les Sœurs grises créent les premières garderies appelées « salles d'asile ». Installées dans les quartiers ouvriers de Montréal et à Longueuil, à Saint-Jean, à Québec, à Saint-Jérôme et à Saint-Hyacinthe, ces salles permettent aux mères de se livrer à une activité rémunérée ou aux familles de surmonter une période difficile.

1892

Toute diffusion d'information sur la régulation des naissances et les produits contraceptifs ou abortifs devient illégale. Déjà en 1869, l'État avait fait de la limitation des naissances et de la contraception une affaire publique. L'avortement est alors sévèrement réprimé. La personne pratiquant l'avortement ou la femme avortée sont passibles d'emprisonnement à perpétuité et la femme qui provoque son avortement risque sept ans de prison.

1903

Éva Circé-Côté fonde la première bibliothèque publique à Montréal et en devient la conservatrice.

Irma Levasseur devient la première femme à pouvoir pratiquer la médecine au Québec grâce à un projet de loi privé, après avoir obtenu son diplôme au Minnesota. Elle fondera l'Hôpital de l'Enfant-Jésus à Québec en 1923.

1908

Justine Lacoste-Beaubien fonde l'Hôpital Sainte-Justine de Montréal. Afin d'être en mesure de gérer l'hôpital, elle doit demander à l'Assemblée nationale que les femmes mariées membres du comité de l'hôpital soient relevées de leur incapacité juridique.

1912

Caroline Leclerc-Hamilton fonde à Montréal l'Assistance maternelle, œuvre visant à secourir les mères pauvres.

1932

La première clinique de planification familiale s'ouvre au Canada, en violation de la législation en vigueur, grâce au D^{re} Elizabeth Bagshaw.

1955

La méthode de contraception sympto-thermique fait son apparition. L'association de contraception Seréna contribue à en faire la promotion.

1960

Le gouvernement fédéral autorise la mise en marché de la première pilule contraceptive.

1962

Défiant la loi qui condamne tout écrit sur le contrôle des naissances, Renée Rowan publie dans *La Revue populaire* de l'information sur le sujet.

1969

Le Parlement fédéral amende le Code criminel (article 251) afin de rendre légal l'avortement lorsqu'il est pratiqué dans un milieu hospitalier et autorisé par un comité thérapeutique démontrant que la santé physique ou mentale de la mère est en danger. Autrement, l'avortement demeure un crime. La promotion des produits contraceptifs n'est plus illégale.

1970

La clinique privée Morgentaler voit le jour et offre des services d'avortement, défiant ainsi la loi.

1971

À l'occasion du 8 mars, le FLF lance une campagne nationale en faveur de l'avortement libre et gratuit.

1974

Le gouvernement du Québec adopte une première politique en matière de services de garde à l'enfance, le plan Bacon, du nom de la ministre titulaire.

1977

Le gouvernement du Québec annonce la mise sur pied des cliniques de planification des naissances dans les milieux hospitaliers, dotées de services d'avortement.

1979

L'Office des services de garde à l'enfance est créé.

1987

Le Conseil du statut de la femme organise le Forum international sur les nouvelles technologies de la reproduction. Le Conseil estime que les droits des femmes doivent être protégés dans le domaine des biotechnologies de la reproduction.

1988

Dans la cause impliquant le D^r Henry Morgentaler, la Cour suprême déclare inconstitutionnel l'article 251 du Code criminel qui rendait l'avortement illégal. Cet article va à l'encontre des dispositions de la Charte canadienne des droits et libertés en enfreignant le droit des femmes « à la vie, à la liberté et à la sécurité de leur personne ».

1990

Québec autorise la pratique des sages-femmes dans le cadre de projets pilotes en milieu hospitalier ou dans des lieux rattachés à un établissement de santé.

1994

La première maison de naissance ouvre ses portes dans le cadre des projets pilotes sur la pratique de la profession de sage-femme.

De nouvelles dispositions du Code civil du Québec relatives à certaines pratiques de la procréation médicalement assistée sont mises en vigueur. Les contrats de grossesses sont déclarés nuls.

1997

Le gouvernement du Québec annonce une réforme de la politique familiale. De nouvelles dispositions sont instaurées, dont la maternelle à temps plein et une contribution réduite de 5 \$ par jour pour les frais de garde des enfants de 4 ans et moins. Le ministère de la Famille et de l'Enfance est créé, lequel se voit attribuer la responsabilité de la politique familiale.

Un financement public des services de garde à l'enfance est mis sur pied pour soutenir la percée des femmes sur le marché du travail.

1998

La profession de sage-femme est maintenant reconnue au Québec.

2004

Au Québec, les sages-femmes sont autorisées à pratiquer des accouchements dans les hôpitaux. De plus, l'adoption d'une nouvelle réglementation permet aux femmes d'accoucher à domicile sous la supervision de sages-femmes.

2006

À la suite d'un recours collectif, la Cour supérieure oblige le gouvernement du Québec à rembourser les sommes que des femmes ont dû déboursier pour obtenir un avortement en clinique privée alors qu'elles étaient assurées par le régime public d'assurance maladie.

***L* travail**

1887

L'organisation syndicale Les Chevaliers du travail publie un manifeste dans lequel elle exige qu'on mette en application le principe « à travail égal, salaire égal pour les deux sexes ». Le Parti socialiste ouvrier adopte une résolution similaire dans son manifeste de 1894.

1891

Une femme sur dix occupe un emploi rémunéré. Le métier de domestique est le plus courant pour une femme. L'éventail des professions est restreint : elles sont domestiques, ouvrières ou institutrices. En ville, près d'un ouvrier sur trois est en fait une ouvrière.

1917

L'Assemblée nationale adopte la première loi sur le salaire minimum pour les femmes. Cette loi demeure cependant inopérante jusqu'en 1925.

1919

Les allumettières (ouvrières de la fabrication des allumettes) déclenchent les premiers conflits ouvriers québécois mettant en scène un syndicat de femmes.

1934

Mieux connu sous l'appellation de la « grève de la guenille », ce conflit devient la première grève dans la confection de vêtements pour dames et les femmes y jouent un rôle majeur.

1937-1960

L'histoire de l'organisation syndicale des travailleuses de l'industrie du textile est marquée par les militantes Madeleine Parent et Léa Roback. Véritables pionnières, elles ont lutté pour l'amélioration des conditions de travail des ouvrières et des ouvriers.

1937

Yvette Charpentier est la première employée d'une usine de vêtements au Québec à signer un contrat syndical et devient une pionnière dans le monde syndical.

Laure Gaudreault, fondatrice de l'Association des institutions rurales, devient la première syndicaliste rémunérée de l'histoire du Québec.

1940

La guerre incite les gouvernements à faire appel aux femmes pour qu'elles viennent travailler en usine. Leur capacité d'exercer tous les métiers est valorisée. Des stages de formation en mécanique, en soudure et en électricité leur sont offerts. Trois ans plus tard, les femmes au foyer sont encouragées à accepter des emplois à temps partiel. À Montréal, six garderies sont créées afin de faciliter le travail des femmes.

1942

Les avocates Suzanne Raymond-Fillion et Elizabeth Monk sont les deux premières femmes admises à la pratique juridique au Québec.

1948

Suzanne Coallier devient la première femme comptable diplômée du Québec.

1945

À la fin de la guerre, le gouvernement du Québec encourage les femmes à retourner au foyer. Les garderies publiques sont fermées.

1950

Ellen Louks Fairclough, députée élue à la Chambre des communes, présente pour la première fois un projet de loi qui exige une rémunération égale pour un travail de valeur égale dans les secteurs régis par l'administration fédérale.

1958

Louise Dumoulin est la première femme notaire du Québec.

1971

Le régime fédéral d'assurance-chômage accorde 15 semaines de prestations de maternité.

1975

Nicole Juteau est la première femme policière du Québec.

1977

Le centre YWCA de Montréal offre la session *Nouveau Départ*, premier programme destiné à aider les femmes à retourner sur le marché du travail.

1978

Afin de protéger l'emploi des travailleuses salariées, l'Assemblée nationale modifie la Loi sur le salaire minimum et institue un congé de maternité de 18 semaines. De plus, il instaure le programme d'allocations de maternité pour combler le délai de carence de deux semaines de l'assurance-chômage.

Judy Evan-Cameron devient la première Québécoise pilote de ligne du Québec.

1981

La Loi sur la santé et la sécurité du travail accorde à la travailleuse enceinte ou qui allaite le droit d'être affectée à d'autres tâches si ses conditions de travail sont jugées dangereuses pour sa santé ou celle de son enfant. En dernier recours, elle peut bénéficier d'un retrait du milieu de travail, avec compensation de la Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST).

1982

Le harcèlement lié à tout motif de discrimination visé par l'article 10 de la Charte des droits et libertés de la personne est dorénavant interdit.

1985

Les articles de la Charte des droits et libertés de la personne, qui autorisent l'implantation des programmes d'accès à l'égalité (PAE), sont promulgués. La loi oblige le gouvernement à les créer dans ses ministères. Il n'est toutefois pas question de contraindre une entreprise privée à se doter d'un programme, à moins qu'une preuve de discrimination ne soit faite contre elle.

1988

Thérèse Gouin-Décarie est la première femme à recevoir un Prix du Québec dans le domaine scientifique, le prix Léon-Gérin.

1989

Les négociations du secteur public sont marquées par des progrès importants en matière d'équité salariale. Le gouvernement du Québec reconnaît le principe « À travail égal, salaire égal » pour quelque 19 000 fonctionnaires, en majorité des femmes, ce qui leur vaut des ajustements salariaux.

Entrent en vigueur tous les volets de l'obligation contractuelle imposant aux entreprises qui obtiennent des contrats ou des subventions du gouvernement du Québec d'instaurer des PAE.

1990

Des modifications sont apportées à la Loi sur l'assurance-chômage pour permettre au père et à la mère de bénéficier de prestations parentales de 10 semaines.

1991

La Loi sur les normes du travail est modifiée pour accorder au père et à la mère le droit à un congé parental sans solde de 34 semaines à l'occasion d'une naissance ou d'une adoption.

1992

Le gouvernement du Québec retire l'allocation de maternité pour les travailleuses ayant un revenu familial brut de 55 000 \$ et plus.

1996

La Loi sur l'équité salariale est adoptée par l'Assemblée nationale. Cette loi oblige les entreprises de 10 employés et plus à corriger les iniquités de rémunération que subissent les femmes sur le marché du travail en raison de leur sexe.

1997

La Loi sur les normes du travail est de nouveau modifiée pour prolonger de 34 à 52 semaines le congé parental.

1999

La Cour fédérale confirme une décision du Tribunal canadien des droits de la personne donnant raison aux quelque 200 000 fonctionnaires fédéraux qui réclament l'équité salariale.

Julie Payette est la première astronaute québécoise à voyager dans l'espace.

2001

La Loi sur l'accès à l'égalité en emploi dans des organismes publics entre en vigueur. Cette loi oblige la mise sur pied de programmes visant, d'une part, à éliminer les obstacles à l'embauche et à l'avancement des femmes et, d'autre part, à rechercher une présence équitable des femmes dans les différents corps d'emploi.

2004

La Cour supérieure du Québec invalide certaines dispositions de la Loi sur l'équité salariale. Les employeurs qui avaient fait reconnaître un exercice d'équité salariale avant l'adoption de la loi de 1996 ont dorénavant l'obligation de se conformer au régime général de la loi.

2005

Les gouvernements du Québec et du Canada signent une entente sur le financement et la mise en œuvre du Régime québécois d'assurance parentale.

Francine Décary, présidente d'Héma-Québec, est la première femme à mériter le Prix du Québec Armand-Frappier.

2006

Le Régime québécois d'assurance parentale entre en vigueur. Il prévoit le versement de prestations à toutes les travailleuses et à tous les travailleurs admissibles, salariés et autonomes, qui prennent un congé de maternité, un congé de paternité, un congé parental ou un congé d'adoption.

Dix ans après l'adoption de la Loi sur l'équité salariale, le gouvernement du Québec conclut le règlement de l'équité salariale avec les organisations syndicales du secteur public. Quelque 360 000 femmes reçoivent un ajustement à la suite de ce règlement.

Les téléphonistes de Bell Canada obtiennent gain de cause 14 ans après le dépôt de leur plainte au sujet de l'équité salariale.

La Cour suprême rejette l'appel du transporteur Air Canada dans une cause d'équité salariale, permettant ainsi au syndicat de démontrer que les agents de bord, un groupe d'employés à prédominance féminine, subissent de la discrimination.

La violence

1968

La Loi sur le divorce reconnaît que la cruauté physique et mentale est un motif de divorce.

1972

La Loi sur l'indemnisation des victimes d'actes criminels reconnaît aux victimes le droit d'être indemnisées. Les femmes victimes d'agressions sexuelles ou de voies de fait, y compris les voies de fait commises par un conjoint violent, peuvent bénéficier des avantages prévus par cette loi.

1975

Les premières maisons d'hébergement pour les femmes victimes de violence voient le jour grâce à l'initiative personnelle ou collective de femmes. Avant cette date, seules les communautés religieuses offraient des refuges pour les femmes qui devaient quitter le domicile conjugal.

1977

Un important réseau d'aide subventionné pour les maisons d'hébergement se met en place pour venir en aide aux femmes violentées.

1980

Des colloques régionaux sur la violence faite aux femmes et aux enfants sont organisés à travers le Québec. Ils permettent une première sensibilisation des intervenantes et des intervenants.

1982

La députée fédérale Margaret Mitchell fait l'objet d'une moquerie à la Chambre des communes lorsqu'elle soulève la question de la violence faite aux femmes. Les protestations des femmes attirent l'attention de tout le pays sur ce problème.

1983

Le gouvernement canadien modifie le Code criminel en matière d'infractions sexuelles. Ainsi, l'agression sexuelle est jugée en fonction de son caractère violent et sexuel. L'agression sexuelle entre conjoints est reconnue comme criminelle.

La Loi modifiant des dispositions législatives concernant les municipalités délègue à toutes les municipalités du Québec le pouvoir de réglementer l'étalage d'imprimés et d'objets érotiques, notamment aux fins de la protection de la jeunesse.

La Loi sur le cinéma suscite de la part de nombreux groupes de femmes des prises de position et des actions visant à dénoncer la pornographie.

1987

Dans la première cause de harcèlement sexuel (surnommée la saga Bonnie Robichaud), la Cour suprême affirme qu'un employeur doit créer un milieu de travail exempt de tout harcèlement. La Cour insiste sur la responsabilité de l'employeur quant aux actes de harcèlement commis par ses employés.

1988

Des statistiques révèlent que la violence conjugale touche un foyer sur dix. Le gouvernement québécois réagit en lançant une vaste campagne d'information et de sensibilisation sous le thème *La violence conjugale, c'est inacceptable*.

1989

Le 6 décembre, un homme tue 14 jeunes étudiantes en génie à l'École polytechnique de Montréal, en leur criant : « Vous êtes toutes des féministes. Je hais les féministes! » Le débat sur la violence faite aux femmes est avivé par cette tragédie.

1991

À la suite de la tragédie de l'École polytechnique, le 6 décembre est proclamé Journée nationale de commémoration et d'action contre la violence faite aux femmes.

1992

Des amendements au Code criminel introduisent des règles concernant la référence au comportement sexuel antérieur de la plaignante et définissent la notion de consentement à une activité sexuelle afin d'assurer un traitement plus équitable aux victimes d'agression sexuelle.

1993

L'ONU adopte la Déclaration sur l'élimination de la violence à l'égard des femmes. C'est le premier instrument universel qui reconnaît spécifiquement les violences contre les femmes comme une violation des droits fondamentaux. De plus, l'ONU nomme un rapporteur spécial chargé de recueillir les données sur les violences subies par les femmes dans divers pays.

1995

Le gouvernement du Québec adopte une politique d'intervention en matière de violence conjugale. Celle-ci est le fruit des travaux entrepris en 1987 par un comité interministériel chargé d'assurer la cohésion des interventions gouvernementales en ce qui concerne la violence conjugale.

1998

Longtemps attendu par les organismes préoccupés par la violence faite aux femmes, le Règlement sur les registres d'armes à feu, qui rend obligatoire leur enregistrement, entre en vigueur au Canada.

1999

La Cour suprême du Canada décide unanimement que le consentement à une activité sexuelle doit être volontaire et communiqué. Par conséquent, il ne peut exister de consentement implicite à une agression sexuelle.

L'Assemblée générale des Nations Unies invite les gouvernements, le 25 novembre de chaque année, à prendre des mesures permettant de mettre un terme aux différentes manifestations de violence perpétrées contre les femmes.

2003

Le 25 novembre marque le début des Journées d'action contre la violence faite aux femmes au cours desquelles le gouvernement du Québec témoigne annuellement à cette date de ses engagements pour contrer la violence faite aux femmes.

2006

Le Code civil est amendé pour permettre la résiliation du bail résidentiel pour des raisons de violence conjugale ou d'agression à caractère sexuel.

2007

La Loi Anastasia, du prénom de l'étudiante victime de la fusillade au Collège Dawson en 2006, est adoptée par l'Assemblée nationale. Cette loi interdit notamment la possession d'armes à feu dans les établissements d'enseignement, les garderies et les transports publics ou scolaires.

Les premières des arts, des communications et de la littérature

1697

Sœur Marie Morin est considérée comme la première femme écrivaine née en Nouvelle-France.

1878

Laure Conan, nom de plume de Félicité Angers, est considérée comme la première femme de lettres québécoise.

1891

Robertine Barry (pseudonyme : Françoise) est la première femme journaliste du Canada français. Tout au long de sa carrière, elle défend la justice sociale et les droits des femmes.

1893

Joséphine Marchand-Dandurand fonde la première revue féminine du Québec, *Le coin du feu*.

1939

Marcelle Barthe est la première femme annonceuse à la radio de Radio-Canada.

1947

L'écrivaine Gabrielle Roy est la première Canadienne française lauréate du prix Fémina, l'un des plus prestigieux prix littéraires français.

Judith Jasmin est la première femme au Québec à s'imposer comme grand reporter dans une profession traditionnellement dominée par les hommes et devient la première Canadienne correspondante à l'étranger.

1961

La parution des revues *Châtelaine* et *Maintenant* inaugure une nouvelle presse féminine. Il s'en dégage un certain concept de la condition féminine.

1970

L'écrivaine Gabrielle Roy reçoit le prix Athanase-David.

1976

Les éditions du remue-ménage deviennent la première maison d'édition spécialisée en condition féminine. La même année paraît le premier numéro du journal *Les Têtes de pioche*, fondé par un collectif féministe radical.

1979

Le Conseil du statut de la femme lance la première édition de son magazine, la *Gazette des femmes*.

L'Office de la langue française recommande la féminisation des titres.

1980

Le premier numéro du magazine féministe *La Vie en rose* est mis en vente.

Ludmilla Chiriaeff se distingue dans le domaine des arts de la scène avec le Prix du Québec Denise-Pelletier.

1983

La peintre Marcelle Ferron est honorée du Prix du Québec Paul-Émile-Borduas.

1988

La cinéaste Anne-Claire Poirier remporte le Prix du Québec Albert-Tessier.

1993

La muséologue amérindienne Carmen Gill-Casavant reçoit le Prix du Québec Gérard-Morisset.

1997

Pour la première fois, une femme, la journaliste Katia Gagnon, est élue présidente de la Tribune de la presse parlementaire.

2000

Marie-Chantal Lepage est la première femme nommée Chef national de l'année au Québec.

2002

Sophie Thibault devient la première femme cheffe d'antenne d'un réseau de télévision national.

2006

Véronique Rivest devient la première femme meilleure sommelière au Canada.

La linguiste Marie-Éva de Villers mérite le Prix du Québec Georges-Émile-Lapalme.

Les premières dans le sport

1928

Pour la première fois, les femmes sont admises aux Jeux olympiques d'été. Des athlètes canadiennes participent aux épreuves d'athlétisme.

1932

Hilda Strike devient la première Québécoise médaillée olympique lors des Jeux de Los Angeles.

1984

Sylvie Bernier est la première Québécoise à gagner une médaille d'or aux Jeux olympiques, ceux de Los Angeles.

1991

Manon Rhéaume est la première femme à jouer dans la Ligne nationale de hockey (LNH).

1996

Aux Jeux olympiques d'été à Atlanta, Sonia Denoncourt est la première femme à arbitrer un match olympique de soccer.

2004

Chantal Petitclerc, première Québécoise médaillée aux Jeux paralympiques de 1992, accomplit un exploit remarquable en remportant cinq médailles d'or aux Jeux olympiques et paralympiques d'Athènes dans les épreuves de course en fauteuil roulant.

2006

Les athlètes féminines se distinguent aux Jeux olympiques de Turin en emportant 16 des 24 médailles canadiennes.

Direction des communications : Benoit L'Allier
Coordination : Josée Bernard
Graphisme : Guylaine Grenier
Recherche : Françoise Gagnon
Révision linguistique : Judith Tremblay, Affaires de style

Mise à jour : Janvier 2008

Ce document est disponible dans le site Web du Conseil du statut de la femme au www.csf.gouv.qc.ca.

This document is also available in English.

La reproduction totale ou partielle de la présente publication à des fins non commerciales est autorisée par le Conseil du statut de la femme à la condition d'en mentionner la source.

Dépôt légal

Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2008

ISBN : 978-2-550-52004-7, 10^e édition, 2008 (version imprimée)

2-550-27170-X, 1^{re} édition, 1992 (version imprimée)

978-2-550-52005-4, 2^e édition, 2008 (version électronique)

© Gouvernement du Québec

CSF-P-0801-2

Conseil du statut
de la femme

Québec

